

Mot du président

par **Claude Beausoleil** • président



Claude Beausoleil
Président

Le mois de novembre fut fort occupé pour le président de votre Fédération.

En effet, j'ai participé au 25^e congrès annuel du Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay - Lac-St-Jean. De plus en plus, les gestionnaires dépassent le mode de demande à l'État pour réaliser leurs objectifs et trouvent des moyens souvent originaux pour financer leurs actions. Un vent de positiviste souffle sur ces bénévoles. C'est encourageant et motivant

pour vos représentants au niveau provincial. Je pense qu'il faut féliciter les organisateurs de ce congrès, mais aussi les nombreux participants qui ne se gênent pas pour défendre leurs opinions. Des félicitations spéciales à M. Gilles Lemieux, de la zec du Lac-de-la-Boiteuse, qui a remporté le trophée Charles-Aimé Bouchard, celui-ci soulignant son implication tant locale que régionale.

Plus tard, nous avons accepté avec enthousiasme une invitation des zecs de l'Abitibi-Témiscamingue à participer à la relance de leur regroupement régional. Le directeur général, Jean-Claude D'Amours, et moi avons présenté un diaporama démontrant toute l'importance et la nécessité d'avoir un regroupement régional actif afin d'éviter l'isolement des gestionnaires. Encore là, les échanges se sont avérés très positifs et nous sentions que les gestionnaires étaient plus en mode solution qu'en mode revendication. Nous sommes convaincus que les zecs de cette région reprendront le temps perdu et seront de plus en plus

présentes dans les grands dossiers que nous devons mener pour la gestion efficace de la faune.

Enfin, nous avons clôturé le mois en participant au 58^e congrès annuel de la pourvoirie. J'y ai prononcé une allocution sur le thème : « De la compétition à la complémentarité ». Le premier élément de la complémentarité est la connaissance de l'autre. J'ai donc profité de l'occasion pour présenter les zecs du Québec, leur organisation, leur fonctionnement et leur structure décisionnelle ainsi que notre vision de la faune au Québec. À partir de trois grands constats sur la faune, j'ai tenté, avec succès je pense, à démontrer qu'il est possible de brasser du positif ensemble au lieu de passer notre temps à se crêper le chignon. Tout le monde est d'accord que nous avons, zecs et pourvoiries, une passion commune : la faune. Si nous partons de ce constat et que nous amorçons de bonnes discussions en mode solution, nous serons tous gagnants. À la suite de cette présentation, le président de la FPQ, M. Norman Ouellette, et le président de la FQGZ ont répondu ensemble à des questions très pointues des pourvoyeurs, mais dans le respect et la complémentarité.

Pendant ce temps, nous ne négligeons pas les grands dossiers. Concernant le train III, les demandes de modifications à la réglementation des zecs avance à grands pas et nous déposerons les demandes à Faune Québec avant les Fêtes. La révision du protocole continue à consommer des énergies, mais la lumière est apparente.

À tous les amants de la faune :

JOYEUX NOEL ET HEUREUSE ANNÉE !

Claude Beausoleil, président



Dans ce bulletin...

25e colloque du RRGZ du Saguenay - Lac-St-Jean	page 3
Le nouveau Programme de participation à la mise en... ne fait pas l'unanimité	page 5
Question d'assurance - L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants	page 6
« Oui ou non aux éoliennes sur le territoire de la zec BSL? »	page 12
La campagne de financement interne de la Fondation	page 14

Conseil d'administration

Veillez vous adresser au représentant de votre région:

Bas-Saint-Laurent

Yvan Pineault : (418) 723-5766

Saguenay - Lac-Saint-Jean

Charles-Aimé Bouchard : (418) 690-5089

Québec

Florent Rhéaume : (418) 849-8953

Mauricie

Pierre Lefebvre : (819) 536-7070

Lanaudière

Claude Beausoleil : (450) 756-8431

Laurentides

Jean-Marc Bélanger : (819) 623-3177

Outaouais

Jacques Robert : (819) 463-1266

Abitibi-Témiscamingue

Vacant

Côte-Nord

Georges Gagnon : (418) 939-2242

Chaudière-Appalaches, Estrie

Mario Lacasse : (418) 227-5447

Gaspésie

Réjean Blouin : (418) 786-1383

Présentation de la FQZ

Fondée en 1983, la FQZ représente les associations gestionnaires de zecs de chasse, de pêche et de plein air. Le conseil d'administration est composé d'administrateurs élus régionalement. Elle a pour rôle de représenter les gestionnaires auprès des décideurs publics.

Le bulletin d'information FQZ 2006 est publié 4 fois par année et est distribué principalement aux administrateurs des 63 zecs de chasse, de pêche et de plein air, députés, ministres et ministère des Ressources naturelles, directeurs régionaux, CRD, MRC, ATR et aux membres du Groupe faune national.

Votre équipe à la FQZ

Direction générale: Jean-Claude D'Amours
Biologie: Christian Langlois
Secrétariat et administration: Andrée Delisle
Communications: Suzanne St-Amour

Fondation Guy Chevette

Direction générale: Suzanne St-Amour

Pour nous joindre

Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
 1415, boul. Charest Ouest, bureau 275
 Québec (Québec) G1N 4N7
 Tél.: (418) 527-0235
 Téléc.: (418) 527-0578
 Courriel: info@fqgz.qc.ca
 Internet : www.zecquebec.com

Grand citoyen de Saint-Félix-d'Otis, Isoland Claveau meurt à 81 ans

RBlackburn@LeQuotidien.com

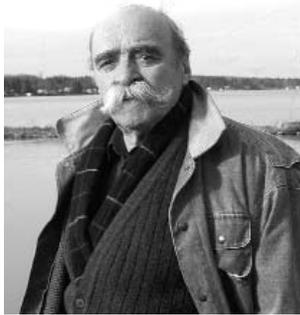


Photo : archives Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean

Saint-Félix-d'Otis - La petite municipalité de Saint-Félix-d'Otis a perdu un de ses grands citoyens, samedi, un homme qui a été très impliqué dans la communauté tout au long de sa vie. Isoland Claveau, de son vrai nom « Isolin Claveau », est décédé à l'âge de 81 ans au Pavillon Saint-Vallier de l'Hôpital de Chicoutimi, par suite de problèmes cardiaques.

Président-fondateur de la zec Brébeuf, président-fondateur de la Garde paroissiale de Saint-Félix-d'Otis, et instigateur de la construction de l'actuel chalet des loisirs, Isoland Claveau était très impliqué dans son milieu. Pendant le tournage du film « Shehaweh », sur le site de l'actuel Nouvelle-France, il a servi de protecteur et de chauffeur pour Marina Orsini, la vedette du film historique.

Isoland Claveau était le père de neuf enfants, dont le préfet de la MRC du Fjord, Jean-Marie Claveau. La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs remercie monsieur Blackburn et offre ses meilleures sympathies aux membres de sa famille et à ses amis.

Source : Ces extraits sont reproduits avec l'autorisation de monsieur Roger Blackburn, Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Changement à la direction de la zec de Forestville

Source : Zec de Forestville



Depuis le début du mois de novembre, le poste de directrice des opérations à la zec de Forestville est occupé par madame Julie Tremblay, poste qui avait été laissé vacant à la suite du départ de monsieur Éric Desbiens en juillet dernier.

Originaire de la grande région de Montréal, Julie a obtenu un baccalauréat en biologie avant de se rendre à Québec pour effectuer une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. Avec son nouveau poste à la zec de Forestville, elle s'installe maintenant dans la région de la Côte-Nord, prête à relever de nouveaux défis ... et à braver le froid!

En plus de gérer les opérations, Julie a aussi été nommée à titre de représentante de la zec de Forestville pour siéger sur le Regroupement des gestionnaires de zecs de la Côte-Nord.

Eau potable Programme de qualification des opérateurs en eau potable

par **Christian Langlois** • christian.langlois@fqgz.qc.ca

La dernière étape de mise en place du nouveau règlement sur l'eau potable (2001) est la formation des personnes qui entretiendront et géreront les systèmes de production et de distribution d'eau potable.

Si votre zec affiche le pictogramme d'eau non potable, cet article ne vous concerne pas. Si, par contre, votre zec offre de l'eau à ses campeurs, sachez que vous devrez profiter des services d'un employé ayant les compétences reconnues pour faire l'entretien de votre système de production et de distribution d'eau, et ce, avant le début de vos opérations au printemps 2008.

La formation offerte est dépendante de votre système d'eau potable. À notre connaissance, une majorité de zecs fournissant de l'eau devront faire qualifier une personne pour le profil le plus élémentaire (minimal); tant mieux! Cette formation sera offerte par Emploi-Québec à travers toute la province. L'information quant aux, où, quand et combien, reste à venir. Vous en serez informés ultérieurement.

Le but de cette formation est d'offrir une compétence minimale afin que votre employé ou votre responsable du système d'eau potable puisse bien entretenir l'équipement et sache le faire fonctionner. Le but est d'éviter une fausse sécurité en regard d'un bon système de traitement, mais mal entretenu.

La FQZ vous rappelle que la meilleure solution à long terme pour offrir de l'eau potable à moindres coûts à vos utilisateurs demeure l'implantation d'un puits fournissant une alimentation souterraine. Habituellement, dans plus de 90 % des cas, une eau souterraine n'exige aucun traitement. L'utilisation d'eau de surface, quant à elle, représente une option plus dispendieuse, surtout à long terme.

25^e colloque du RRGZ du Saguenay - Lac-Saint-Jean

rrgz02@bellnet.ca

Les 4 et 5 novembre derniers, les gestionnaires de zecs du Saguenay - Lac-Saint-Jean se sont réunis en colloque afin de réfléchir sur la difficulté de concilier développement économique de leur territoire et la conservation de la faune. Ils ont entre autres analysé les opportunités et les contraintes qu'offrent les parcs éoliens et le développement du camping en territoire structuré. Le colloque a culminé, samedi en soirée, par un grand banquet gastronomique où plus de 300 convives sont venus fêter le 25^e colloque du RRGZ-SLSJ. Caribou, caille, sanglier, lotte, doré, canard et

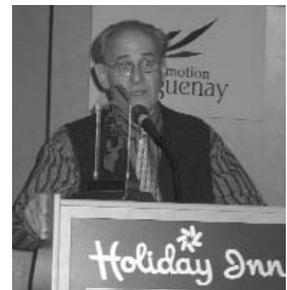
lièvre étaient au menu, au plus grand plaisir de nos invités. L'évènement a connu un succès sans précédent et a été couronné par la nomination du huitième lauréat au « Prix Charles-Aimé Bouchard » pour un gestionnaire bénévole s'étant particulièrement distingué, en l'occurrence monsieur Gilles Lemieux, de la zec du Lac-de-la-Boiteuse. Encore une fois, les zecs du Saguenay - Lac-Saint-Jean ont prouvé leur dynamisme et leur implication dans le développement régional.



Ateliers du 25^e Colloque du Regroupement des zecs du Saguenay-Lac-St-Jean



M. Claude Beausoleil, président de la FQZ a assisté au 25^e colloque du RRGZ.



M. Gilles Lemieux, de la zec du Lac-de-la-Boiteuse, lauréat du prix « Charles-Aimé Bouchard »

Modifications au règlement de pêche du Québec

Direction des territoires fauniques et de la réglementation, MRNF, secteur Faune

Le secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'est engagé dans une refonte majeure du Règlement de pêche du Québec. Les principaux objectifs poursuivis sont de se donner un règlement plus convivial et de réduire les interventions de Faune Québec auprès du gouvernement fédéral notamment en ce qui a trait aux engins de pêche sportive.

Avec le projet de refonte du Règlement de pêche du Québec, la définition de « *pêche à la mouche* » serait modifiée comme suit : « *Pêche au moyen d'une ligne à mouche, montée sur une canne conçue à cette fin, à laquelle sont attachées des mouches artificielles* ». De plus, le ministre ou un directeur du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pourrait notamment modifier les périodes de fermeture portant sur les engins de pêche sportive. Ainsi, les demandes de modifications réglementaires concernant les engins de pêche sportive,

comme par exemple les lacs à la pêche à la mouche dans les zecs, ne nécessiteraient plus de modifications au Règlement de pêche du Québec. Elles pourraient être traitées directement dans une ordonnance par le pouvoir délégué à un directeur régional de la faune.

Le Règlement de pêche du Québec découle de la Loi sur les pêches qui est sous la responsabilité du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO). Les modifications à ce règlement doivent donc être adoptées par le gouvernement fédéral. Le processus de modification réglementaire comporte plusieurs étapes dont le délai total est d'environ 15 mois. Actuellement, le projet de refonte du Règlement de pêche du Québec est au ministère de la Justice du Canada pour examen depuis la fin mai 2006. Le délai de cette étape dépend de la complexité du projet et des autres priorités de ce ministère. Il est habituellement de 90 à 180 jours.

Par la suite, le projet de règlement doit cheminer par le MPO vers le Bureau du Conseil privé et le Conseil du trésor avant sa publication préalable dans la Gazette du Canada pour consultation publique. À la dernière étape, le MPO donne son approbation finale et le projet est examiné à nouveau par le Bureau du conseil privé. Finalement, le Gouverneur en Conseil approuve le règlement et il est republié dans la Gazette du Canada. Ces dernières étapes exigent un délai minimum de 160 jours.

Si elles sont adoptées, les modifications demandées ne pourront être effectives avant la mise en œuvre du nouveau Règlement de pêche du Québec. Compte tenu des délais attribuables au processus fédéral de modifications réglementaires, nous ne sommes pas assurés que ces changements seront en place pour la saison de pêche 2007.

Gestion
loisir chasse pêche

À votre service depuis plus de 10 ans

GICP est un logiciel moderne et performant actuellement utilisé par plusieurs zecs. Développé avec une vision à long terme, **GICP** génère une économie au niveau de la gestion des postes d'accueils et du fonctionnement général de l'organisme. **GICP** est un système éprouvé et en constante évolution. Utiliser **GICP** c'est rentable.

www.gicp.qc.ca information@gicp.qc.ca

Le nouveau Programme de participation à la mise en valeur des forêts géré en région ne fait pas l'unanimité

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

La FQZ a réagi à la suite de la mise en place du nouveau *Programme de participation à la mise en valeur des forêts* et fait connaître nos préoccupations à l'égard de ce programme au comité responsable du suivi de la Commission Coulombe. Nous accordons un grand intérêt à la portée des applications des recommandations du rapport de la Commission Coulombe. Nous avons dressé un tableau démontrant les régions où les gestionnaires de zecs participent aux consultations avec les compagnies forestières.

Dans un contexte d'élaboration des PGAF 2008-2013, il nous semble important de s'assurer que les tiers aient les moyens de participer aux consultations. Sur ce point, nous constatons que dans certaines régions, les lignes directrices du nouveau programme tardent à venir alors que l'élaboration des PGAF va bon train. Dans d'autres régions, les crédits ont été alloués sans s'assurer que les tiers pourront participer aux consultations, ce qui ne nous semble pas acceptable.

La mise sur pied de ce programme est issue d'une recommandation d'intérêt national du rapport de la

Commission Coulombe. Cependant, le programme assoit sa crédibilité sur les particularités régionales en accordant l'entière discrétion aux CRÉ de déterminer les paramètres et les priorités d'investissement. Autrement dit, on s'appuie sur une priorité nationale pour mettre sur pied un programme qui sera géré en région et sans s'assurer que ce programme rencontrera les recommandations d'ordre « national ». En ce qui concerne les gestionnaires de zecs, géré à l'échelle des régions et à quelques exceptions près, le gouvernement du Québec ferait faux bond avec le lancement de ce nouveau programme aux objectifs très louables.

Enfin, force est de constater que la trop grande majorité des gestionnaires de zecs du Québec n'ont pas accès aux crédits qui leur permettraient de rencontrer l'objectif de participation des tiers à l'élaboration des PGAF. Nous croyons qu'il est encore temps pour un revirement de la situation, mais vous conviendrez que l'échéancier se ressert, puisque les préoccupations des gestionnaires de zecs sur les PGAF doivent être connues pour le printemps prochain.

Programme de participation à la mise en valeur des forêts

RÉGION	Nbre DE ZECs	PARTICIPATION
Gaspésie	3	NIL
Bas-Saint-Laurent	4	Entente conclue sur 3 ans (95 000 \$/an). Le regroupement régional des gestionnaires de zecs coordonne les professionnels chargés de représenter tous les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, réserves, pourvoies).
Chaudière-Appalaches - Estrie	3	NIL
Outaouais	4	NIL, <u>aucune entente conclue, la participation des gestionnaires de zecs aux consultations est menacée.</u>
Abitibi	6	NIL, <u>une table de GIR a été mise sur pied à la suite d'une initiative régionale. Les gestionnaires de zecs sont libres de participer à cette table.</u>
Laurentides	6	NIL, aucune entente conclue, la participation des gestionnaires de zecs aux consultations est menacée.
Mauricie	11	Entente conclue sur une année et renouvelable selon les besoins.
Capitale-Nationale	5	Les grandes lignes du programme de participation seront connues au cours des prochains jours. Lettre d'intention des gestionnaires de zecs expédiée à la CRÉ.
Côte-Nord	7	NIL, <u>aucune entente conclue, la participation des gestionnaires de zecs aux consultations est menacée.</u>
Saguenay-Lac-Saint-Jean	10	Entente conclue sur 3 ans (40 000 \$/an) pour l'embauche d'une ressource professionnelle.

Hyperliens :

Communiqué du ministre Pierre Corbeil : <http://www.pierrecorbeil.org/intranet/pdf/communiqués/165.pdf>
Rapport de la Commission Coulombe : <http://www.commission-foret.qc.ca/>

Question d'assurance L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

Le protocole d'entente de 2001 prévoit que les organismes gestionnaires de zecs doivent souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 M\$. Encore aujourd'hui, certains gestionnaires de zecs remettent en question cette obligation. Une dépense qu'ils jugent superflue et inutile dans un contexte où l'organisme bénéficie de bons gestionnaires. Une bonne police d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants devrait couvrir les dommages compensatoires d'actes fautifs commis par les administrateurs ou dirigeants de la société dans l'exercice de leurs fonctions : fautes, erreurs, omissions, manquements au devoir, déclarations trompeuses, actes effectivement ou prétendument commis par les administrateurs ou dirigeants de la société.

Saviez-vous que :

- Au Canada, la fréquence et l'importance des réclamations contre les administrateurs sont en croissance. Il y a de plus en plus de poursuites farfelues qui obligent les administrateurs à se défendre et à verser d'importants honoraires d'avocats;
- Les administrateurs et dirigeants d'un organisme peuvent être tenus personnellement responsables d'actes ou d'omissions apparus dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent être poursuivis personnellement pour manquement à surveiller ou diriger les affaires de l'organisme de façon appropriée, pour des actions posées en dehors de leur autorité. Ils peuvent aussi être tenus solidairement responsables des actes commis par d'autres administrateurs, simplement parce qu'ils siègent au même conseil d'administration.

Dans le milieu des zecs, et malgré toute la confiance qu'ils peuvent manifester envers les autres membres de leur conseil d'administration, les gestionnaires sont des bénévoles et ne sont pas nécessairement prêts à mettre leur patrimoine personnel en péril. Rappelons qu'il est plutôt rare que des réclamations juridiques qui engagent la responsabilité d'un administrateur soient fondées. Il est encore moins fréquent que des réclamations donnent lieu à des compensations financières substantielles. Par contre, les frais engagés pour la défense peuvent être importants et c'est dans ce cas qu'une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants se révélera des plus utiles. Par exemple :

- Une employée d'une organisation ayant eu une relation avec un collègue a été congédiée par son supérieur, ce dernier alléguant insubordination. L'employée a poursuivi l'entité en prétextant que son supérieur l'avait congédiée à cause de leur relation amoureuse passée et que le supérieur n'acceptait pas la rupture;
- Les administrateurs d'une association sportive à but non lucratif ont été poursuivis pour avoir refusé de laisser jouer une fille dans une équipe de garçons;
- Malgré le fait qu'il n'ait jamais assisté aux réunions du conseil d'administration d'une société, un administrateur, membre de ce conseil depuis plusieurs années, a été poursuivi tout comme les autres administrateurs à la suite de transactions douteuses effectuées par la société.

Les avantages d'une telle assurance :

- La prime n'est pas très coûteuse;
- L'existence d'une assurance des administrateurs et dirigeants permet à une entreprise d'attirer de meilleurs candidats pour siéger à son conseil;
- Cette assurance évite d'avoir à garder des liquidités immédiates importantes pour disposer d'un litige potentiel et assumer les frais d'avocats;
- En plus d'indemniser, elle se charge d'acquitter les frais de défense.

Méfiez-vous de certains mythes :

- Les administrateurs et dirigeants n'ont pas une responsabilité limitée. En cas de litige et de poursuites, les requérants peuvent s'attaquer aux avoirs personnels des gestionnaires;
- La compagnie n'est pas dans l'obligation d'indemniser un administrateur si elle est en difficulté financière;
- Les mêmes lois s'appliquent aux grosses comme aux petites entreprises;
- Les poursuites judiciaires n'ont pas besoin d'être fondées pour occasionner des frais juridiques considérables.

La faune, les régions et autres « chinoïseries »

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

La FQGZ, comme les autres fédérations de la faune, a manifesté au ministre Corbeil le désir de voir les Groupes faune intégrés aux nouvelles structures mises en place avec la régionalisation. Jusqu'à maintenant, le ministre ne donne pas de suite à cette demande. Pour le moment, les pouvoirs se destinent vers les CRÉ puisque dans un décret publié le 7 juin dernier, le ministre permet aux CRÉ en plus de piger largement dans le Volet II du *Programme de mise en valeur du milieu forestier* pour des projets qui ne servent pas nécessairement les intérêts du milieu forestier, de définir :

- Les orientations stratégiques du développement des ressources naturelles et du territoire;
- Les priorités d'utilisation de ces ressources;
- La planification du développement et la gestion de la voirie forestière.

Les dispositions finales du décret précisent que l'emploi des mots ressources naturelles et territoire a un sens qui englobe les ressources ligneuses, fauniques, énergétiques, minières et les terres du domaine de l'État. Qui plus est, les élus des CRÉ pourront associer à leurs travaux les principaux agents représentant les intérêts de leur région. Devant les grandes disparités régionales, nous constatons qu'il n'est pas acquis que les gestionnaires bénévoles des zecs soient associés à la démarche. Il est facile de croire que nous sommes encore loin d'assister à la reconnaissance des Groupes faune. Le ministre ajoute qu'il est permis aux CRÉ d'accorder une aide financière aux « agents régionaux d'intérêt » lorsque requis.

Parmi les principes à respecter par les CRÉ, la délégation de responsabilités étatiques se fait essentiellement à des élus. Les gestionnaires de zecs comprendront que ce qu'ils revendiquent depuis trop longtemps en matière de voirie forestière semble loin d'un dénouement favorable à une harmonisation des usages en forêt. Les gestionnaires de zecs, élus du territoire public, interviennent aux premières lignes et s'impliquent bénévolement dans la résolution de conflits d'usage en forêt. Le ministre, en confiant des pouvoirs aux CRÉ, ajoute un autre joueur, celui qui perçoit les taxes en retour d'une prestation de services qui tarde à venir. Sur les territoires de zecs, le « contrat de conciergerie » des terres du domaine de l'État est assuré par des gestionnaires bénévoles, une forme de main-d'œuvre « chinoise ».

Les utilisateurs de zecs comprennent aussi qu'au moment de voter pour le maire de leur municipalité, ils votaient pour qu'on lui accorde le mandat d'administrer leur corporation municipale. Il n'était pas question de gérer les ressources naturelles des terres du domaine de l'État. Ce mandat à l'égard des ressources du territoire était plutôt confié à leur député qui, une fois en fonction, n'hésite pas à lancer la responsabilité dans la cour des élus régionaux pendant que les « chinois des terres publiques » s'affairent. Bref, un processus de régionalisation simple comme un casse-tête chinois.

Nouveau protocole entre le ministre et les zecs

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

Depuis deux ans, la FQGZ est en négociation avec le ministre pour le renouvellement du protocole d'entente des 63 zecs de chasse et pêche du Québec. Malgré que nous soyons près d'une entente, le ministre et la FQGZ ne parviendront pas à conclure la négociation avant la fin du mois de décembre. La principale requête des gestionnaires de zecs réside dans l'élargissement du mandat et une autonomie de gestion plus marquée, tout en sauvegardant le mandat de conservation, de protection et de mise en valeur de la faune qu'on leur reconnaît depuis leur création. Rien de nouveau puisqu'ils le réclament depuis près de 20 ans.

Cette négociation a permis de faire progresser notre vision du cadre

juridique dans lequel évoluent les zecs. Nous transmettons tout de même au ministre une question à savoir s'il y aurait une ouverture où, comme les aires fauniques communautaires et les pourvoiries, on pourrait voir apparaître des zecs à droits exclusifs. Avec près de 30 ans d'existence, il y a déjà un bon moment que les gestionnaires de zecs disent qu'ils ont acquis suffisamment de maturité en gestion de la faune et qu'ils sont prêts à moderniser la gestion des zecs en leur accordant davantage d'autonomie de gestion. Reste à voir ce que le ministre entend faire avec le concept des zecs.

Les revendications des gestionnaires de zecs à l'égard des secteurs Mines, Forêt et Territoire du MRNF ne pourront pas faire partie de l'actuel protocole

d'entente. (ex. : éolienne, voirie forestière, camping, etc). Pour le moment, elles pourront faire l'objet d'ententes administratives. Ces demandes resteront à préciser puisque le ministre demeure disponible pour accompagner nos gestionnaires dans leurs requêtes. En ce qui concerne le secteur Faune, mis à part quelques modifications de concordance, de nouvelles responsabilités à l'égard de la protection viendront préciser celles du ministre et des organismes gestionnaires de zecs. L'annexe A (Rapport d'activités), que les gestionnaires complètent avant le 30 avril de chaque année, pourrait également être modifiée. Dans les circonstances, l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole ne pourrait entrer en vigueur qu'au 1^{er} avril 2008.

Comment immatriculer le nom de la zec?

par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

Les associations gestionnaires de zecs sont immatriculées sous le nom d'association de chasse et de pêche « x » et non sous le nom de zec. Une employée de la zec Mitchinamecus nous a demandé s'il était possible que le nom Mitchinamecus ne soit pas utilisé par d'autres entreprises, ex. : l'hôtel Mitchinamecus. Nous avons donc posé la question au Registraire des entreprises.

Pour faire suite à notre demande, madame Lyne L. Fleury nous a fait savoir que pour réserver le nom, l'Association devrait l'immatriculer ou encore inscrire zec Mitchinamecus dans les autres appellations appartenant à une corporation déjà immatriculée.

Pour plus de précisions, adressez-vous au registraire des entreprises à l'adresse suivante :

Lyne L. Fleury
Service de la Publicité
Registraire des entreprises
(418) 643-3625
Ailleurs au Québec: 1 888 291-4443
req@req.gouv.qc.ca

Modification du nom de la zec York-Baillargeon

par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

Sur demande de l'organisme gestionnaire de la zone d'exploitation contrôlée York-Baillargeon, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil a modifié le nom de la zec par l'arrêté numéro AM 2006-043 en date du 2 novembre 2006. La zec portera désormais le nom de zec Baillargeon.

Source : Arrêté numéro AM 2006-043 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 2 novembre 2006.

Les élan dans la ligne de mire des suédoises

Résumé : **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca



hommes arpenaient les bois, le fusil sur l'épaule.

La chasse a toujours été quelque chose d'un peu traditionnel, mais désormais elle serait vraiment répandue chez les femmes. On estime que le changement se serait réellement opéré dans les années 80. Aujourd'hui, elles abattent les animaux elles-mêmes. Selon l'Association suédoise de la

En Suède, les femmes représenteraient désormais pas moins de 25 % des détenteurs du permis de chasse selon un article publié sous le nom de Pia Ohlin, AFP de Stockholm. Les femmes auraient toujours été présentes aux chasses, mais d'une façon différente. Dans le passé, les femmes s'occupaient des chiens, du gibier abattu et des enfants, tandis que les

chasse et de la gestion de la vie sauvage, le nombre de femmes ayant passé l'examen requis pour être autorisé à chasser aurait grimpé de 18 % en 1995 à 25 % cette année. Environ 14 200 femmes se seraient acquittées de la cotisation.

L'intérêt grandissant des femmes pour la chasse n'a pas échappé aux fabricants d'armes qui proposent désormais des modèles adaptés, plus légers pour les chasseuses. Des réseaux spéciaux pour les chasseuses ont été créés à travers le pays au cours des dernières années.

Quelque 300 000 élan peupleraient les forêts du royaume durant l'été et environ un tiers serait abattu à l'automne, par les chasseurs et chasseuses. Les Suédois chasseraient, outre les élan, des ours, des chevreuils, des sangliers, des lièvres et des faisans.

Source: Pia Ohlin, AFP, Stockholm

Les fonctions d'un organisme gestionnaire de zec

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

Les gestionnaires chevronnés connaissent déjà les principales fonctions du gestionnaire de zec (planifier, organiser, diriger et contrôler). Nous les précisons dans la prochaine édition du bulletin. On ne doit pas confondre les fonctions du gestionnaire avec les quatre fonctions de l'entreprise ou de l'organisme gestionnaire de zec (OGZ).

Marketing

C'est la mise en marché des produits de l'organisme (forfaits et autres produits s'il y a lieu). Actuellement, les OGZ se regroupent sur un portail Internet (zecquebec.com) pour faire connaître l'offre de l'ensemble des zecs de chasse et de pêche. Chacun des OGZ produit ou peut produire un dépliant

ou une brochure afin de se faire connaître dans sa région.

Production

Elle se résume à la « production » des biens/services de l'OGZ. Dans notre cas, les services produits sont les forfaits pour la pratique des activités sur le territoire de la zec et d'autres produits s'il y a lieu. Certains OGZ vont même jusqu'à offrir les services de voirie forestière et de collecte des ordures.

Gestion des ressources humaines

Ceci comprend l'affectation des tâches au personnel, l'embauche, la supervision et la coordination du personnel.

Finance

Représente l'ensemble de la gestion des recettes et des dépenses de l'OGZ (budget).

La FQZ représente l'ensemble des gestionnaires de zecs de chasse et de pêche du Québec. Elle apporte une assistance aux gestionnaires de sorte qu'ils soient en mesure de s'acquitter de l'une ou l'autre de ces quatre fonctions de base du gestionnaire ou des fonctions de l'organisme, et ce, dans les limites des moyens et des ressources en place.

Hyperliens

FQZ www.zecquebec.com

Un guide pratique sur les barrages s'offre à vous!

par **Brigitte Laberge, INRS**

Un guide pratique sur les barrages s'offre à vous!

Si vous avez sur le territoire de votre zec un barrage en piètre état, cet article devrait vous intéresser. Suite aux inondations du Saguenay en 1996, le Québec a pris conscience des risques associés aux barrages mal gérés et en mauvais état. La Loi sur la sécurité des barrages, qui a été adoptée suite à ces événements, prescrit une évaluation de la sécurité de tous les barrages à forte contenance¹ d'ici 2012. Des décisions devront donc être prises sous peu pour mettre ces barrages conformes aux nouvelles normes de sécurité, soit en détruisant l'ouvrage, en le restaurant ou encore en le reconstruisant.

Si le barrage situé sur votre zec permet, par exemple, de sauvegarder des habitats fauniques exceptionnels, de conserver des emplois ou de maintenir des activités récréotouristiques importantes, l'option de reconstruire le

barrage est probablement le bon choix. Toutefois, la réalisation d'un tel projet est complexe et demande une bonne planification pour s'assurer du succès du projet.

Suite à une expérience concrète d'un projet de reconstruction de barrage en milieu forestier et consciente qu'il n'existe aucun ouvrage de référence sur le sujet, j'ai décidé de rédiger un guide pratique pour vous accompagner dans votre démarche. Il présente toutes les étapes à franchir pour réaliser un tel projet, donne de multiples exemples et trucs pratiques et est facile à consulter.

Pour obtenir une copie du *Guide pour la reconstruction des barrages en milieu forestier*, veuillez communiquer avec moi aux coordonnées suivantes.

Tél. : (418) 654-2691

Courriel : brigitte.laberge@ete.inrs.ca



¹Sont considérés comme des barrages à forte contenance 1) les barrages de 1m et plus de hauteur et d'une capacité de retenue supérieure à 1 000 000m³; 2) les barrages d'une hauteur de 2,5m et plus et d'une capacité de retenue supérieure à 30 000m³; 3) les barrages de plus de 7,5m de hauteur, sans égard à la capacité de retenue.

Le sprint préélectoral des projets d'aires protégées

par **Jean-Claude D'Amours** • jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

Promus par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, (MDDEP), certains projets d'aires protégées visent des territoires de zecs, c'est bien connu. Nos gestionnaires ont des préoccupations à l'endroit des ensemencements, des aménagements fauniques, du développement d'activités récréatives, etc. Ces préoccupations sont légitimes puisqu'en lien avec leur mandat à l'égard de la faune. Jusqu'à maintenant, on laisse croire à nos gestionnaires que des compromis sont possibles.

Les projets d'aires protégées prévoient que les activités de pêche, de chasse et de piégeage continueront de s'exercer. De plus, les droits de villégiature privée accordés antérieurement demeureront en force, mais aucun nouveau bail ne pourra être accordé à des fins de villégiature privée.

La construction de chemins et les travaux d'entretien des chemins existants ne seraient pas permis. Comme ces projets visent à exclure les activités de type industriel tels l'exploitation forestière, minière et les barrages hydroélectriques, nous savons que ces derniers sont à peu près les seuls à construire des chemins en forêt. Les accès à ces territoires publics « protégés » seront réduits considérablement.

Vu sous un autre angle, avec des yeux de gestionnaires de zecs, nous observons l'arrivée de territoires protégés et peu accessibles, avec la présence de quelques chalets où les seules activités qui y seront permises tourneront autour de la pêche, de la chasse et du piégeage. Par conséquent, les privilégiés, dans cette histoire, seront les détenteurs de droits de villégiature privée. Un air de « déjà vu »! Il y a 30 ans, on appelait ça des « clubs privés ».

Pensons à un joueur de hockey connu, aux quatre propriétaires d'hélicoptère du projet du Triton dans la MRC de la Jacques-Cartier pour constater que les initiateurs « privés » de tels projets sont des détenteurs de droits de villégiature privée qui utilisent des arguments à saveur écologique pour réduire les accès à leur « paradis ». Il y a lieu de se questionner sérieusement puisque nous serions peut-être en train d'assister à la « modernisation » des « clubs privés », une sorte de reclubage à la sauce vert foncé. Alors que le MDDEP intervient vigoureusement dans un projet de changement de l'intégrité territoriale du Parc du Mont-Orford, cet empressement à imposer des aires protégées ne viendrait pas « racheter » la faute, mais s'inscrirait plutôt dans la même veine en faveur du « privé » et au détriment de l'élargissement de l'accessibilité au territoire public et à la ressource faunique. Forêt y penser!

Les produits forestiers non-ligneux, ça vous dit quelque chose ?

Source : L'Équipe rurale du ministère des Affaires municipales et des Régions

Communément appelé PFNL, ce sont des produits ou sous-produits provenant de la forêt, excluant le bois des arbres comme le feuillage, les fruits et la sève. Il existe deux façons d'exploiter les PFNL. Il y a d'abord les produits récoltables directement en forêt, comme les champignons sauvages, la fougère (tête de violon), la gomme, les branches de sapin et l'if du Canada. Il y a aussi « la culture ou la domestication » de plantes sous couvert forestier, tels le gingembre sauvage, l'hydraste du Canada, le ginseng américain et plus récemment, l'if du Canada.

Dans le cadre du projet Les produits forestiers non-ligneux; une opportunité pour le développement des communautés en milieu rural, financé par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), la Fondation François Pilote inc. a réalisé plusieurs activités d'information et de transfert technologique visant la mise en valeur des PFNL.

Parmi les réalisations du projet de transfert de connaissance et d'expertise, des fiches technico-économiques concernant

la culture et une présentation Power Point sont disponibles. Pour obtenir les fiches techniques, consultez le site suivant : www.cepaf.ca.

De plus, il est possible de retenir l'appui de notre organisme à une initiative locale, telle que la présentation de conférences ou autres activités de soutien au transfert technologique liées à la production, à l'exploitation, à la transformation et à la commercialisation des PFNL.

Le projet a débuté le 4 février 2005 et se terminera en mars 2007. Pour plus de renseignements, consultez la fiche PFNL du coffret rural ou contactez le chargé de projet.

Monsieur Guy Langlais
Téléphone : (418) 856-1110, poste 389
guy.langlais@mapaq.gouv.qc.ca
www.cepaf.ca

Changement à la photocartothèque

par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

Dans le contexte de la modernisation de ses façons de faire, la Photocartothèque québécoise effectuera des changements importants dans son offre de produits. À compter du 7 décembre 2006, la distribution des cartes sur papier et des photographies aériennes sera confiée à des concessionnaires à qui vous devrez adresser vos commandes.

Cartes sur papier

- Aux Quatre Points Cardinaux inc.
- Cartopo Enr.
- Hauts-Monts inc. filiale du Groupe Alta

Photographies aériennes

- Hauts-Monts inc. filiale du Groupe Alta

N'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle si vous avez des questions.

Photocartothèque québécoise
Tél. : (418) 627-6356
Sans frais : 1 877 803-0613
Courriel : photocarto@mrf.gouv.qc.ca
<http://photocartotheque.mrf.gouv.qc.ca>

Les zecs, ça compte!

Source : Zecs de chasse et pêche

Créées pour prendre la relève à l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche réservés aux clubs privés, les zecs s'étalent aujourd'hui sur près de 50 000 km² de territoire accessible aux Québécoises et aux Québécois, et où plus de 250 000 personnes les utilisent annuellement. En 2004, la fréquentation en chasse et pêche s'élevait à 784 000 jours.

Les organismes gestionnaires de zecs sont constitués de 40 000 membres qui élisent leurs 600 gestionnaires bénévoles.

En 2004, le chiffre d'affaires des zecs de chasse et de pêche s'élevait à 27 M\$ où près de 14 M\$ étaient versés en salaires. Elles contribuent à 25,2 M\$ du P.I.B. du Québec. Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les salaires les plus significatifs sont associés aux parcs nationaux et aux zecs. Ces dernières

génèrent également les plus fortes proportions de salaires dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elles constituent un apport important dans l'économie des régions.

Spécialisées dans la conservation et la mise en valeur de la faune, elles accumulent plus de 2 M\$ (2004) en surplus prêts à servir de levier pour un développement significatif du réseau.

Source : Zecs de chasse et pêche,
Statistiques 2000-2005,
MRNF, Mars 2006
www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca

Indexation des tarifs forfaitaires maximums

Source : Direction des territoires fauniques et de la réglementation, MRNF, secteur Faune

Le Règlement sur la tarification lié à l'exploitation de la faune (c. C-61.1, r. 3.5, article 15) prévoit que certains tarifs sont indexés annuellement, et ce, à partir du 1er avril 2007. Cette indexation a comme base de référence le pourcentage de variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) (composante-loisirs) pour le Canada. Par ailleurs, le règlement permet de publier cette information dans la *Gazette officielle du Québec*.

Or, la consultation de l'IPC démontre que le pourcentage de variation annuelle déterminé par Statistique Canada pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2006 est de - 0,4 %. Conséquemment, aucune hausse ne sera appliquée aux tarifs indexables en vertu de ce règlement le 1er avril 2007.

« Oui ou non aux éoliennes sur le territoire de la zec BSL ? »

par **Ernie Wells**, *Le Progrès Écho*, Rimouski



« Oui ou non aux éoliennes sur l'ensemble du territoire de la zec Bas-Saint-Laurent ? »

C'est la question qui sera adressée aux membres de la zec Bas-Saint-Laurent, lors d'une assemblée générale spéciale le samedi 9 décembre, à 13 h, à l'auditorium de l'école Paul-Hubert, 250 boulevard Arthur-Buies, à Rimouski. Une assemblée que le président, Yvan Pineault, qualifie comme étant « La plus importante depuis l'existence de ce territoire ». Et il ajoute: « C'est le seul sujet qui sera débattu à cette assemblée historique pour l'avenir de notre zec, à savoir la pertinence ou non d'accepter des parcs éoliens ».

Pour que le message aux autorités concernées soit clair, dit le président Pineault, la présence de tous les membres est requise. « Le promoteur Trans Canada Pipeline doit déléguer des représentants qui exposeront leur projet et qui répondront aux questions des membres. Cette compagnie entend réaliser ce projet au cœur de l'un des meilleurs

territoires fauniques au Québec. J'invite les membres à préparer leurs questions », ajoute le président de la zec-BSL.

Déjà « Non » à 99 %



On sait déjà que les usagers de la zec BSL s'opposent majoritairement à tout projet de parc éolien sur l'ensemble de leur territoire de 1 040 km². Un sondage mené du début à la fin de la saison de la chasse sportive a donné un résultat très clair à la question : « Êtes-vous favorable à l'installation d'un parc éolien sur le territoire ? ». « Sur les 566 répondants, 561 se sont prononcés contre, soit 99 %. Seulement cinq répondants se sont dits en faveur », précise le directeur général de la zec BSL, Jacques Lévesque.

Les barrières aux postes d'accueil ne ferment pas les chemins

par **Jean-Claude D'Amours** jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

En début de saison 2006, des utilisateurs d'une zec menaçaient de déposer une plainte concernant les barrières installées aux entrées du territoire de leur zec. Ils prétendaient qu'elles constituaient une fermeture de chemin et que les organismes gestionnaires de zecs ne sont pas autorisés à fermer des chemins forestiers. Ils exigeaient que les barrières soient retirées.

En matière de fermeture de chemins, rappelons qu'elles ne peuvent être autorisées que par le ministre. De plus, seuls des motifs d'intérêt public peuvent justifier une fermeture de chemin par le ministre.

Sur les zecs, les organismes gestionnaires ont le devoir d'enregistrer les utilisateurs et peuvent exiger un droit d'accès au territoire. Les barrières installées aux postes d'accueil constituent un dispositif de contrôle d'accès. Nous sommes loin d'un dispositif de fermeture de chemins. Dans les circonstances, les prétentions des utilisateurs en question avaient peut-être pour but de trouver un moyen de se soustraire à l'obligation de s'enregistrer, d'acquitter les droits d'accès prescrits et de déclarer leurs prises. Quoiqu'il en soit, notre sondage maison, réalisé auprès des gestionnaires de zecs et dévoilé en congrès, mentionne que notre plus

grande fierté repose sur une gestion de la faune assurée sainement depuis maintenant 28 ans. Les barrières aux postes d'accueil des zecs sont des outils qui permettent aux gestionnaires de mieux exercer un contrôle sur la gestion de la ressource faunique.



Exemple de barrière bloquant l'accès au chemin.

Promotion des zecs et des espèces terrestres menacées ou vulnérables

par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

La Fédération québécoise des gestionnaires de zecs offre gratuitement ses cartes de zecs françaises, anglaises et espagnoles et ses dépliants sur les espèces terrestres menacées ou vulnérables à tout organisme qui saura en faire bon usage.

La FQZ invite particulièrement les administrateurs de zecs à se faire connaître et à faire connaître les espèces terrestres menacées ou vulnérables en distribuant la carte des zecs française, anglaise et espagnole ainsi que le dépliant sur les espèces terrestres. Ces articles promotionnels vous sont offerts gratuitement. Les frais de livraison seront exigés pour les commandes postales. Vous venez au congrès, alors retournez-nous votre bon de commande et nous vous les livrerons lors du prochain congrès, ce qui vous évitera des frais ou encore rendez-vous directement à nos bureaux.

Promotion élargie

Profitez de votre participation à divers salons pour en faire la distribution. Offrez-les aussi aux divers établissements scolaires et au kiosque touristique de votre région. Pour commander, référez-vous au bon de commande inséré à l'intérieur du bulletin.

Merci à l'avance d'agir comme multiplicateur éducatif.



Fait vécu sur une zec

par **Jean-Claude D'Amours** jean-claude.damours@fqgz.qc.ca

Un gestionnaire de zec est en train de marcher le long de la berge d'un lac et trébuche sur une vieille lampe. Il la ramasse, la frotte et un génie en sort. Le génie, qui n'a pas l'air ravi, dit « Ok, ok, t'es content ? Tu m'as libéré de la lampe et patati patata. C'est la quatrième fois ce mois-ci et je commence à en avoir ras le bol!!! Alors tu peux oublier les trois voeux habituels, car je ne t'en accorde qu'un seul. » Le gestionnaire s'assoit et pense longuement... Au bout d'un moment, il se décide et demande : « J'ai toujours rêvé d'avoir du financement pour ma zec et aussi pour toutes les zecs du Québec. Pouvez-vous convaincre notre ministre Pierre Corbeil de nous accorder un financement de 3 M\$ par année pendant les 10 prochaines années ? ».

Le génie ne dit rien pendant quelques secondes, puis éclate de rire : « C'est impossible! Pense qu'il faut convaincre Jean Charest, le Conseil du trésor et avoir l'assentiment des fonctionnaires de Faune Québec pour soutenir une telle initiative. Pense à ce que les fédérations diront au ministre et à ce que les médias écriront; seules les zecs sont avantagées au Québec, bla bla bla... Je suis un génie, mais je ne peux pas faire de miracles. Il faut tout de même rester dans le domaine du raisonnable. Non, demande-moi autre chose, c'est trop compliqué! ».

Le gestionnaire de zec se remet à réfléchir. Au bout de quelques minutes il trouve autre chose : « Je suis impliqué bénévolement dans les zecs depuis 20 ans et je continue à croire que mon

implication contribue à faire progresser notre cause. Mes collègues m'ont toujours dit qu'il était difficile de comprendre où s'en va la faune au sein du gouvernement. Alors, ce que je voudrais, c'est de comprendre... Savoir ce que les ministres de la faune ressentent et ce qu'ils pensent lorsqu'ils sont silencieux. Savoir pourquoi ils ne nous écoutent pas toujours, ce qu'ils veulent vraiment dire lorsqu'ils disent non et pouvoir les rendre fiers de gérer la faune au Québec... Bref, comprendre la politique. » Le génie le regarde, puis demande : « Ton sacré financement, tu le veux en billets ou par chèques ?? »

La campagne de financement interne de la Fondation

par **Claude Beausoleil** • zec.bouille@sympatico.ca

La campagne de financement auprès des zecs bat son plein. En effet les responsables régionaux contactent toutes les zecs qui n'ont pas encore répondu et les sollicitent. Actuellement, 32 zecs, soit 51 %, ont confirmé leur participation au financement de la campagne. Nous atteignons collectivement 42 % de notre objectif, ce qui représente 53 062 \$ /125 000 \$.

Une zec a même triplé son objectif et quatre autres ont complété leur objectif en versant immédiatement le total fixé par la FQZ. En plus d'adhérer à la campagne, une zec sollicite ses utilisateurs au poste d'accueil; vous verrez le résultat dans la colonne « autres dons ». Félicitations et merci. Plusieurs ont compris toute l'importance de faire le premier effort, le plus rapidement possible, afin de permettre

aux dirigeants de la Fondation d'amorcer la campagne auprès des entreprises externes aux zecs.

À cet effet, il ne faudrait pas oublier de nous suggérer des noms d'entreprises ou de mécènes susceptibles de donner à votre Fondation.

N'oublions pas que l'atteinte de l'objectif de 125 000 \$ est la prémisses pour aller chercher le million (1 000 000 \$) dont nous avons besoin pour répondre à vos développements.

Ensemble, nous sommes capables.

Bilan au 30 novembre 2006

Engagement	Réponse en attente	Refus	Payé le total des 3 ans
25 zecs	31 zecs	3 zecs	4 zecs

Note : Pour plus de détails, consultez le tableau à l'endos du bulletin. Deux (2) zecs ont dépassé leur objectif.

Sollicitation des donateurs potentiels aux zecs

par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca

Avant de solliciter des donateurs externes au réseau des zecs, il est indispensable de se doter d'une base de données. Il nous est impossible de faire ce travail seul. La collaboration des conseils d'administration nous est indispensable. C'est pourquoi nous vous avons transmis un formulaire et vous avons demandé de nous identifier un donateur potentiel.

Qu'est-ce qu'un donateur potentiel?

C'est un individu, une entreprise financière, une fondation, une famille, une communauté religieuse, un fournisseur d'équipements de chasse, de pêche, de plein air, de ponceaux, un membre de zec, un club de chasse et de pêche, une entreprise environnementale, forestière, les membres d'un conseil d'administration, une pétrolière, un fabricant ou vendeur de véhicules récréatifs, etc.

Quelle est la motivation des donateurs?

Selon les experts, ce serait, entre autres, le degré de sensibilisation à la cause qui influencerait la générosité du don :

- il donne pour la cause;
- il donne à une personne connue;
- il a fait de bonnes affaires et veut redonner une partie de sa richesse à la société;

- il se soucie de son image et veut se comporter en bon citoyen corporatif;
- il veut soutenir le bénévolat;
- il est conscient d'être propriétaire des terres publiques et de la faune qui y vit et il veut contribuer à sa mise en valeur et à sa protection;
- etc.

D'où proviennent les dons?

On nous dit qu'environ 80 % des dons recueillis proviendraient de 20 % des donateurs. Il serait donc important de se concentrer sur des donateurs capables d'un don majeur réparti sur quelques années (3-5 ans) et d'identifier le bon moyen pour les convaincre. Solliciter un don réparti sur plusieurs années rapporte davantage qu'un seul don.

Donateur identifié par le conseil d'administration de chaque zec

Si le conseil d'administration se faisait un devoir de nous identifier un donateur, la Fondation pourrait dès maintenant détenir une banque de 63 noms. Cette demande se veut une contribution de solidarité qui ne coûte pas cher.

Sollicitation des donateurs potentiels aux zecs (suite)par **Suzanne St-Amour** • suzanne.st-amour@fqgz.qc.ca**Taux de réponse obtenu des zecs à ce jour**

Régions	Donateurs	Refus
Bas-St-Laurent	2	
Saguenay - Lac-Saint-Jean	1	
Québec		1
Abitibi	1	
Chaudière-Appalaches - Estrie	1	
Côte-Nord	1	

**AUX LECTEURS****Je souhaite contribuer au succès de la campagne de financement de la Fondation Guy Chevette**

Nom : Téléphone :

Mon donateur potentiel

Nom : _____		
Fonction : _____		
Entreprise : _____		
Rue : _____	Ville : _____	Code postal : _____
Téléphones: Travail : _____	Résidence : _____	Cellulaire : _____
Télécopieur : _____	Courriel : _____	
Remarques :		

À photocopier et retourner à la Fondation : téléc. : (418) 527-0578

Campagne de financement de 125 000 \$ dans les zecs											
Objectif de 1,25 % des revenus autonomes 2004 (Fonds de capitalisation)											
Regroupement 01 Bas-Saint-Laurent	Objectif	Engagement zecs			Autres dons	Regroupement 06 Laurentides	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
		2006	2007	2008				2006	2007	2008	
Casault	3 000 \$	1 000,00	1 000,00	1 000,00		Maison-de-Pierre	3 800 \$				
Bas-St-Laurent	5 000 \$	1 666,66	1 666,66	1 666,68		Mazana	700 \$	100,00	100,00	100,00	
Owen	2 000 \$					Petawaga	2 500 \$	667,00	667,00	666,00	
Chapais	1 500 \$	500,00	500,00	500,00		Lesueur	1 600 \$	534,00	533,00	533,00	
	11 500 \$	3 167 \$	3 167 \$	3 167 \$	0 \$	Michinamécus	4 200 \$	500,00	1 500,00	2 000,00	
						Normandie	2 200 \$	700,00	750,00	750,00	
Regroupement 02 Saguenay - Lac-St-Jean	Objectif	Engagement zecs			Autres dons		15 000 \$	2 501 \$	3 550 \$	4 049 \$	0 \$
		2006	2007	2008							
Onalchivay-Esl	3 800 \$					Outaouais	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
Martin-Valin	5 400 \$	800,00	400,00	400,00			2006	2007	2008		
Lac-de-la-Boiteuse	1 100 \$					Bras-Coupé-Désert	2 600 \$	Nil			
Chauvin	1 400 \$					Pontiac	2 800 \$				
Des Passes	3 000 \$	Nil	Nil	Nil		Saint-Patrice	1 500 \$	500,00	500,00	500,00	
Rivière-aux-Rats	1 700 \$					Rapide-des-Joachims	1 300 \$	425,00	425,00	450,00	
La Lièvre	1 500 \$	500,00	500,00	500,00			8 200 \$	925 \$	925 \$	950 \$	0 \$
Anse St Jean	400 \$					Regroupement 08	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
							2006	2007	2008		
Lac-Brébeuc	1 300 \$					Abitibi-Témiscamingue					
Mars-Moulin	1 100 \$					Festubert	1 000 \$				
	20 700 \$	1 300 \$	900 \$	900 \$	0 \$	Capitachouane	1 400 \$	Nil	Nil	Nil	
						Dumoine	2 200 \$				
Regroupement 03 Québec	Objectif	Engagement zecs			Autres dons	Restigo	1 900 \$	633,33	633,33	633,33	
		2006	2007	2008			Maganasipi	1 000 \$			
Buteux Bas Saguenay	1 900 \$	1 900,00				Kipawa	2 600 \$	866,00	867,00	867,00	
Lac-au-Sable	2 500 \$	833,33	833,33	833,34			10 100 \$	1 499 \$	1 500 \$	1 500 \$	0 \$
Des Martres	2 300 \$	Nil				Regroupement 09	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
Rivière Blanche	3 100 \$	Nil	Nil	Nil			2006	2007	2008		
Baliscan-Ncillon	5 700 \$	500,00				Côte-Nord					
	15 500 \$	3 233 \$	833 \$	833 \$	0 \$	Matimek	800 \$				
						Varin	600 \$	600,00	Nil	Nil	
Regroupement 04 Mauricie	Objectif	Engagement zecs			Autres dons	Trinilé	600 \$				
		2006	2007	2008			Foreslville	2 700 \$	900,00	900,00	900,00
Kiskissink	2 600 \$					Iberville	1 000 \$				
Menokcosawin	800 \$					Labrieville	1 000 \$	334,00	333,00	333,00	
Borgia	900 \$					Nordique	2 000 \$	600,00	700,00	700,00	
Jeanotte	1 500 \$	500,00	500,00	500,00			8 700 \$	2 434 \$	1 933 \$	1 933 \$	0 \$
Bessonne	1 800 \$	600,00	600,00	600,00	262,00	Regroupement 10	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
La Croche	700 \$						2006	2007	2008		
						Chaudière-Appalaches - Estrie					
Wessonneau	2 300 \$					Jaro	2 600 \$				
Tawachiche	2 000 \$					Louise Gosford	1 400 \$	466,66	466,67	466,67	
Chapeau de Paille	3 400 \$					Saint-Romain	100 \$	100,00	100,00	100,00	
Frémont	800 \$						4 100 \$	567 \$	567 \$	567 \$	0 \$
Gros-Brochet	2 200 \$	Nil				Regroupement 11	Objectif	Engagement zecs			Autres dons
	19 000 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	262 \$		2006	2007	2008		
Regroupement 05 Lanaudière	Objectif	Engagement zecs			Autres dons	Gaspésie					
		2006	2007	2008			Des Anses	1 200 \$			
Collin	1 700 \$		850,00	850,00		York-Baillargeon	200 \$				
L'Avigne	3 400 \$					Cap-Chat	800 \$	800,00	Nil	Nil	
Boullé	900 \$	300,00	300,00	300,00			2 200 \$	800 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Des Nymphes	3 200 \$		1 600,00	1 600,00							
	9 200 \$	300 \$	2 750 \$	2 750 \$	0 \$	TOTAL OBJECTIF	125 000 \$	17 826 \$	17 225 \$	17 749 \$	262 \$

Note: Autres dons n'entrent pas dans l'objectif de la zec.

53 062 \$ Total des engagements
42% de notre objectif

maj : 22-11-06



Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec

Découvrez
L'INDUSTRIE
forestière

www.cifq.qc.ca

Forêt

Sciage de résineux
Pâtes, papiers, cartons et panneaux
Déroulage et sciage de feuillus